

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 09 JUILLET 2009**

**Délibération
n° 2009.07.128**

**Convention avec la
commune de
ROULLET SAINT-
ESTEPHE pour le
transport et
l'épuration des eaux
usées en provenance
du secteur du Moulin
d'Auguy (Commune
de La Couronne)**

LE NEUF JUILLET DEUX MILLE NEUF à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté 25 boulevard Besson-Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **03 juillet 2009**

Secrétaire de séance : François ELIE

Membres présents :

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Jean-Claude BESSE, Jean-François DAURE, Nicolas BALEYNAUD, André BONICHON, Jacky BONNET, Fatiha BOURDAREAU, Bernard CAVY, Stéphane CHAPEAU, Véronique DAVY, Marie-Noëlle DEBILY, Simon DEFORGE, Gérard DESAPHY, Gérard DEZIER, Robert DUMAS-CHAUMETTE, François ELIE, Maurice FOUGERE, Nadine GUILLET, Maurice HARDY, Michèle ITANT, Madeleine LABIE, Françoise LAMANT, Cyrille NICOLAS, Jacques NOBLE, Jean PATIE, Marie-Annick PAULAIS-LAFONT, Alain PIAUD, Christian RAPNOUIL, Gilles VIGIER

Ont donné pouvoir :

Didier LOUIS à Christian RAPNOUIL, Bernard CONTAMINE à Cyrille NICOLAS, Rachid RAHMANI à Simon DEFORGE

Excusé(s) :

Brigitte BAPTISTE, Michel GERMANEAU

Excusé(s) représenté(s) :

Catherine DESCHAMPS par Maurice HARDY, Jacques DUBREUIL par Bernard CAVY, Guy ETIENNE par Michèle ITANT, Jean-Pierre GRAND par Robert DUMAS-CHAUMETTE, Laurent PESLERBE par Gérard DESAPHY

ENVIRONNEMENT / ASSAINISSEMENT - EAUX
USÉES

Rapporteur : **Monsieur DOLIMONT**

CONVENTION AVEC LA COMMUNE DE ROULLET SAINT-ESTEPHE POUR LE TRANSPORT ET L'EPURATION DES EAUX USEES EN PROVENANCE DU SECTEUR DU MOULIN D'AUGUY (COMMUNE DE LA COURONNE)

Par courrier du 29 octobre 2008, la commune de ROULLET SAINT-ESTEPHE a saisi le service de l'eau et de l'assainissement de la ComAGA afin de régulariser la situation d'une dizaine d'usagers environ, habitant au lieu-dit « le Moulin d'Auguy », à la limite territoriale des communes de Roulet Saint-Estèphe et La Couronne et qui, tant au regard du service public de l'eau potable que de celui de l'assainissement, sont dans des configurations qui font intervenir différentes autorités compétentes.

Il est donc convenu de définir le rôle de chaque partie, notamment en terme de facturation de l'assainissement, pour les cas suivants :

	Commune sur laquelle l'immeuble est situé	Gérant du service eau potable	Réseau qui collecte les eaux usées	Réseau qui transporte et traite les eaux usées
Cas n°1	La Couronne	Semea	ComAGA	Roulet St-Estèphe
Cas n°2	La Couronne	Semea	Roulet St-Estèphe	
Cas n°3	Roulet St-Estèphe	Semea	ComAGA	Roulet St-Estèphe
Cas n°4	Roulet St-Estèphe	Agur	ComAGA	Roulet St-Estèphe

Le projet de convention avec la commune de Roulet Saint-Estèphe prévoit que :

- dans les cas n°1, 2 et 3, la ComAGA facture l'assainissement aux usagers et que la commune de Roulet Saint-Estèphe facture l'assainissement à la ComAGA sur la base du tarif voté par son conseil municipal ;
- dans le cas n°4, la commune de Roulet Saint-Estèphe facture les usagers concernés.

Vu l'avis favorable de la commission environnement – cadre de vie – construction du 16 juin 2009,

Je vous propose :

D'APPROUVER le projet de convention avec la commune de ROULLET SAINT-ESTEPHE pour le transport et l'épuration des eaux usées en provenance du secteur du Moulin d'Augy, présenté ci-dessus.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention à intervenir.

D'IMPUTER la dépense et la recette sur le budget annexe assainissement.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 17 juillet 2009	<u>Affiché le :</u> 20 juillet 2009